Centre de services scolaire de Montréal
Québec

PLAN DE LUTTE

CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

ÉVALUATION ANNUELLE DU PLAN DE LUTTE

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT : École St-François-Solano

ANNÉE DE LA VERSION : 2025-2026

DATE DE PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT : 8 juin 2026

NOM ET FONCTION DES PARTICIPANTS AYANT PARTICIPÉ À L'ÉVALUATION ANNUELLE :

Nom	Fonction
Julie Drouin	Enseignante
Stéphanie Thibault	Enseignante
Mounira Achili	Enseignante
Anne Ribière	Enseignante
Aminata Ka	Technicienne en éducation spécialisée
Dominique Péloquin	Directrice adjointe

Centre
de services scolaire
de Montréal
Québec

COMITÉ RESPONSABLE DU PLAN DE LUTTE :

Question	Réponse	Si NON, identifier le(s) changement(s) à prévoir
Est-ce que les participants au comité étaient représentatifs de l'équipe-école?	☒ Oui ☐ Non	
Est-ce que la fréquence des rencontres inscrite au plan de lutte a été respectée?	☒ Oui ☐ Non	
Est-ce que la fréquence des rencontres a été suffisante pour permettre au comité de réaliser l'ensemble de ses mandats?	☐ Oui ☒ Non	Au premier cycle, il reste encore beaucoup à faire pour réduire le nombre d'incidents de bousculades. Le comité doit réfléchir à de nouvelles stratégies d'intervention pour l'an prochain.
Est-ce que le suivi de la mise en œuvre du plan de lutte a été fait à chacune des rencontres du comité?	☐ Oui ☒ Non	Manque de continuité dans l'enseignement de la matrice cour d'école à l'ensemble des élèves. À poursuivre.

ÉVALUATION DES NEUF ÉLÉMENTS DU PLAN DE LUTTE :

1. Analyse de la situation

Commentaires
• Le portrait de situation demeure assez représentatif de la réalité actuelle de l'école. Aucun changement majeur n'a été observé en cours d'année. • Les mêmes forces sont encore présentes, notamment le bon climat scolaire, le sentiment de sécurité et la bonne collaboration dans l'équipe. Les cibles du plan de lutte restent pertinentes, surtout en ce qui concerne le climat de justice et les insultes entre pairs. • Pour mieux évaluer l'évolution de la situation, il serait pertinent de refaire passer le questionnaire l'an prochain, afin de mesurer plus clairement l'atteinte des cibles prévues pour juin 2027.

Centre
de services scolaire
de Montréal
Québec

Pour l'année en cours, indiquer les priorités de l'école inscrites au plan de lutte et spécifier leur niveau d'atteinte

Formulation de la priorité au plan de lutte		Niveau d'atteinte de la priorité Cochez la case Correspondante	Explication quant au niveau d'atteinte (Pourquoi?)	Reconduction de la priorité Cochez la case correspondante	Si **OUI**, quels ajustements seront nécessaires à apporter aux moyens prévus pour cette priorité?
No. 1	Enseignement explicite des comportements attendus par tous les intervenants de l'école	☐ Atteinte ☒ Partiellement atteinte ☐ Non atteinte	Les enseignantes ont eu besoin de plusieurs rappels pour enseigner les matrices. Les éducatrices du service de garde les ont aussi enseignées mais il manque de cohésion et de cohérence entre les deux, de sorte que les comportements ciblés n'ont pas diminué tel que souhaité.	☒ Oui ☐ Non	Rassembler les élèves dans le gymnase, par niveau ou par cycle, lors des PU pour modéliser les comportements attendus, pour nommer les attentes. Cibler un objectif pour chaque mois, donner des certificats pour les élèves méritants. Mobiliser les enseignantes. Prévoir des moments pour faire la liaison avec les éducateurs du service de garde.
No. 2	Impliquer les élèves dans les décisions importantes et les activités de prévention de la violence	☒ Atteinte ☐ Partiellement atteinte ☐ Non atteinte	Implication du conseil d'élèves dans ces décisions	☒ Oui ☐ Non	Créer des matrices de comportement pour toutes les zones de l'école Utiliser des jeux ou quiz ludiques pour expliquer les comportements attendus et prévenir la violence (Quiz à retrouver sur le Teams de l'école).
No. 3	Consulter les élèves sur le code de vie.	☒ Atteinte ☐ Partiellement atteinte ☐ Non atteinte	Les élèves ont été consultés lors de la première rencontre du conseil d'élèves. Il se sont prononcés sur la clarté du code de vie.	☐ Oui ☐ Non	
No. 4 (au besoin)	Diffuser les conséquences possibles à la suite d'un geste nuisible.	☐ Atteinte ☒ Partiellement atteinte ☐ Non atteinte	Beaucoup d'enseignantes souhaitent qu'il y ait plus de conséquences, que les manquements soient comptabilisés et qu'un système de billets soit installé pour faciliter la communication entre les intervenants.	☒ Oui ☐ Non	Protocole à diffuser sur le site de l'école Protocole à présenter aux élèves au début de l'année Faire un rappel aux parents

Centre
de services scolaire
de Montréal
Québec

2. Mesures de prévention

Commentaires
Les mesures de prévention prévues au plan de lutte ont été déployées en partie. L'enseignement explicite des comportements attendus a été fait, mais pas toujours de façon uniforme ni réinvesti avec la même constance par l'ensemble de l'équipe-école. La matrice de la cour d'école demeure aussi à consolider, afin que tous les adultes partagent les mêmes repères et interviennent avec un langage commun. Des actions positives ont tout de même été réalisées, notamment les ateliers de prévention offerts par l'agente communautaire au 3e cycle, ainsi que des ateliers d'habiletés sociales pour certains groupes d'élèves.

Les **mesures de préventions** sont : ☐ à maintenir tel quel ☒ à modifier*

*Modifications à apporter: Poursuivre la sensibilisation du personnel afin de favoriser une compréhension commune des comportements attendus et une plus grande cohérence dans les interventions. Le plan de lutte prévoyait d'ailleurs un enseignement systématique des comportements attendus, la poursuite du SCP et la mise à jour d'un calendrier concerté des contenus liés aux habiletés sociales et au code de vie.

3. Collaboration des parents

Commentaires
En début d'année, les parents sont informés des principaux éléments liés au code de vie et au plan de lutte. Le plan de lutte est publié sur le site de l'école, le code de vie est accessible aux familles et les parents sont contactés lorsque leur enfant est impliqué dans une situation de violence ou d'intimidation. Lorsqu'une situation survient, l'école communique rapidement avec les parents des élèves concernés et les implique dans la recherche de solutions, autant pour soutenir l'élève que pour assurer un encadrement clair.

Les **mesures de collaboration des parents** sont : ☒ à maintenir tel quel ☐ à modifier*

*Modifications à apporter: Les mesures de collaboration avec les parents sont à maintenir telles quelles. Il serait toutefois pertinent de mieux communiquer aux familles les thèmes travaillés à l'école, et de leur transmettre, au besoin, des outils ou des ressources simples pour soutenir les mêmes messages à la maison.

4. Modalités pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte

Commentaires
Les modalités prévues au plan de lutte sont en place. Les élèves peuvent demander l'aide d'un adulte de l'école, les parents peuvent communiquer avec l'enseignante, le service de garde, les TES ou la direction, et les membres du personnel peuvent remplir une fiche de signalement et la transmettre à la direction. Il reste toutefois à mieux faire connaître ces modalités aux élèves, surtout pour les aider à dénoncer plus facilement. Certains élèves hésitent encore à parler, par peur des conséquences ou parce qu'ils ne savent pas toujours à qui s'adresser.

Les **modalités pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte** sont : ☒ à maintenir tel quel ☐ à modifier*

*Modifications à apporter:
Les modalités sont à maintenir telles quelles, mais il serait pertinent de les rappeler clairement en début d'année, en identifiant les adultes vers qui les élèves peuvent se tourner. Il faut aussi continuer à sensibiliser les élèves à l'importance de ne pas banaliser les gestes de violence ou d'intimidation. Dans le doute, ils doivent savoir qu'ils peuvent toujours aller voir un adulte pour valider une situation.

5.Mesures visant à assurer la confidentialité

Commentaires
Les mesures prévues au plan de lutte sont en place. Les situations sont traitées avec discrétion et les informations sont partagées seulement avec les personnes concernées, lorsque cela est nécessaire pour assurer la sécurité ou le suivi des élèves. Les élèves et les parents doivent toutefois continuer d'être rassurés sur le fait qu'un signalement sera accueilli avec sérieux et confidentialité. Cela peut aider les victimes ou les témoins à parler plus rapidement, sans craindre que la situation soit discutée devant d'autres élèves ou d'autres

familles. Le plan de lutte précise d'ailleurs que les noms des personnes qui dénoncent ne sont pas divulgués aux élèves impliqués ou à leur famille, et que les démarches sont faites avec discrétion.

Les **mesures visant à assurer la confidentialité** sont : ☒ à maintenir tel quel ☐ à modifier*

*Modifications à apporter:
Les mesures sont à maintenir telles quelles. Il serait pertinent de les rappeler aux élèves en début d'année, au même moment que les modalités de signalement, afin qu'ils sachent qu'ils peuvent parler à un adulte en toute confiance.

6. Actions à entreprendre à la suite d'un acte d'intimidation ou de violence

Commentaires
Les actions prévues au plan de lutte sont mises en place lorsqu'une situation de violence ou d'intimidation est portée à l'attention de l'école. Les élèves concernés sont rencontrés, la situation est analysée et les parents sont informés lorsque cela est nécessaire. Un point demeure toutefois à améliorer. La consignation dans ÉVIO ne se fait pas toujours au même moment que l'intervention. Les situations sont consignées, mais souvent plus tard, ce qui peut nuire à la rigueur du suivi et à la mémoire des interventions réalisées.

Les **actions à entreprendre à la suite d'un acte d'intimidation ou de violence** sont à maintenir tel quel (Contenu institutionnel)

7. Mesures de soutien ou d'encadrement offertes à l'élève victime, auteur ou témoin

Commentaires
Les mesures de soutien ou d'encadrement sont appliquées auprès des élèves concernés, qu'ils soient victimes, auteurs ou témoins. Les élèves sont rencontrés rapidement, les situations sont évaluées et des suivis sont faits selon les besoins. Les parents sont aussi informés lorsque la situation le demande, et les ressources de l'école sont mises à contribution pour soutenir les élèves et éviter que la situation se répète.

Les mesures de soutien ou d'encadrement offertes à l'élève victime, auteur ou témoin sont à maintenir tel quel (Contenu institutionnel)

8. Sanctions disciplinaires applicables

Commentaires
Les sanctions disciplinaires ont été analysées en fonction des situations, de la gravité des gestes, de leur fréquence, de leur impact sur les élèves concernés et du risque de récidive. Dans plusieurs cas, les sanctions et les interventions mises en place ont permis de diminuer les comportements inappropriés. Le suivi demeure toutefois important, surtout pour les élèves qui présentent des comportements plus récurrents ou qui ont besoin d'un encadrement plus soutenu.

Les sanctions disciplinaires applicables sont à maintenir tel quel (Contenu institutionnel)

9. Suivi des signalements et des plaintes

Commentaires
L'école s'assure de faire les suivis nécessaires auprès des élèves et des parents concernés. La satisfaction des acteurs a été vérifiée plus systématiquement auprès des élèves victimes, et l'école s'est assurée que les situations signalées avaient pris fin. Dans certaines situations impliquant des élèves instigateurs, la collaboration avec les parents a demandé plus de temps. Il a parfois été nécessaire de reprendre les faits, de clarifier la gravité des gestes posés et d'expliquer les interventions mises en place par l'école. Certains parents retiennent d'abord la version de leur enfant ou contestent les mesures appliquées, ce qui demande un accompagnement soutenu de la part de la direction. Les plaintes ont été traitées à l'école. Lorsque cela était nécessaire, les parents ont aussi été informés des modalités leur permettant de porter plainte auprès des instances appropriées.

Le suivi des signalements et des plaintes est à maintenir tel quel (Contenu institutionnel).